

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 10

présents 09

votants 10

L'an deux mille onze, vendredi 7 octobre à 20 h 00
le Conseil Municipal de la commune de SARDY LES EPIRY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAURON Thierry, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2011

Présents : Thierry PAURON, Maire, Daniel DAVAUD, René BONIN,
Monique BEDEL, Philippe DIDIER, Pascale JAMIN, Jean-Pierre
DAVAUD, Sandrine ROBERT, Joël COQUARD.

Absents : Fernand BOYER (Pouvoir T. PAURON)
Secrétaire de séance : Pascale JAMIN.

LIGNE A GRANDE
VITESSE

Le projet rappelle le contexte du projet de ligne a grande vitesse Paris – Orléans –
Lyon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios
appelés "Est", "Médian", "Ouest" et "Sud-Ouest" (avec des variantes pour ces deux
derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé "Sud-Ouest" qui cumule tous les désagréments possibles
(financiers, environnementaux, long en distance),
- soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à une heure de Paris et
permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Mâcon et
Lyon, désenclavant ainsi notre département.

Fait à Sardy les Epiry, le 07/10/2011
Le Maire,
Thierry PAURON



SOUS-PREFECTURE DE CLAMECY
Reçu le

17 OCT. 2011

Application de l'art. 20 de la loi
du 12-03-2004 relative à l'égalité
des territoires